

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

DATE DE LA CONVOCATION

9 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2026

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L’an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER, M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Emilie PEROUX, M Claude RAULIN, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, Mme Sarah STOEBNER, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA (pouvoir à M NICOLAS, sauf pour le point n°18, pouvoir à Mme STOEBNER).

M Christophe RICHARD est désigné secrétaire de séance.

N°	OBJET :
2026/08	Désignation des membres des commissions municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-22,

VU les élections municipales qui se sont tenues le 15 mars 2026,

VU la délibération n°2026/07 adoptée ce jour, soit le 16 avril 2026 et fixant le nombre de commissions municipales à 9,

CONSIDERANT qu’il appartient aux élus du conseil municipal de procéder à la désignation des membres des différentes commissions municipales nouvellement instituées,

CONSIDERANT que les commissions ne sont composées que de conseillers municipaux,

CONSIDERANT que le Maire pourra, s’il le souhaite, convier toutes personnes extérieures à une réunion de commission municipale,

CONSIDERANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, « la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l’expression pluraliste des élus au sein de l’assemblée communale », un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil,

CONSIDERANT que le maire préside de droit les commissions municipales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE en application de l’article L2121-21 du CGCT de ne pas recourir au scrutin secret.

PRECISE que la représentation proportionnelle est calculée de la façon suivante :

- Commission Finances : 9 membres

Quotient électoral : $19/9 = 2,11$

→ 8 sièges pour le groupe des 17 conseillers municipaux issus de la liste « S’unir et s’engager pour l’avenir de notre village » (17/2,11)

→ 1 siège pour le groupe des 2 conseillers municipaux issus de la liste « Vert-le-Grand Autrement » (2/2,11)

- Commission Travaux de Bâtiments - Sécurité des Bâtiments / Sport - Vie associative : 4 membres

Quotient électoral : $19/4 = 4,75$

→ 3 sièges pour le groupe des 17 conseillers municipaux issus de la liste « S’unir et s’engager pour l’avenir de notre village » (17/4,75)

→ 1 siège pour le groupe des 2 conseillers municipaux issus de la liste « Vert-le-Grand Autrement » (17/4,75)

- Commission Urbanisme - Sécurité – Circulation : 8 membres

Quotient électoral : $19/8 = 2,37$

→ 7 sièges pour le groupe des 17 conseillers municipaux issus de la liste « S'unir et s'engager pour l'avenir de notre village » (17/2,37)

→ 1 siège pour le groupe des 2 conseillers municipaux issus de la liste « Vert-le-Grand Autrement » (2/2,37)

- Commission Voirie – Agriculture- Embellissement / Jeunesse – Petite enfance : 6 membres

Quotient électoral : $19/6 = 3,16$

→ 5 sièges pour le groupe des 17 conseillers municipaux issus de la liste « S'unir et s'engager pour l'avenir de notre village » (17/3,16)

→ 1 siège pour le groupe des 2 conseillers municipaux issus de la liste « Vert-le-Grand Autrement » (2/3,16)

- Commission Logement / Culture / Ecole - Périscolaire : 5 membres par commission

Quotient électoral : $19/5 = 3,8$

→ 4 sièges pour le groupe des 17 conseillers municipaux issus de la liste « S'unir et s'engager pour l'avenir de notre village » (17/3,80)

→ 1 siège pour le groupe des 2 conseillers municipaux issus de la liste « Vert-le-Grand Autrement » (2/3,8)

DESIGNE les membres des commissions municipales, comme suit :

Désignation de la commission	Membres
Finances	Bruno NICOLAS Christophe RICHARD, Cécile GROENINCK, Emmanuel HUET, Sandrine DERYCKE, Thierry BOUGAULT, Rosa FISCHER, Claude RAULIN Olivier JOSSE
Travaux de Bâtiments - Sécurité des Bâtiments	Thierry BOUGAULT, Michèle MAUNY, Tomàs ABRANTES Olivier JOSSE
Urbanisme - Sécurité - Circulation	Christophe RICHARD, Tomàs ABRANTES, Claude RAULIN, Sandrine DERYCKE, Thierry BOUGAULT, Emmanuel HUET, Romuald AMIOT Olivier JOSSE
Voirie - Agriculture- Embellissement	Nicolas FLEURY, Tomàs ABRANTES, Thierry BOUGAULT, Christophe RICHARD, Stéphanie VIROLE Olivier JOSSE
Sport - Vie associative	Emmanuel HUET, Emilie PEROUX, Claude RAULIN Olivier JOSSE
Logement	Sandrine DERYCKE, Claude RAULIN, Romuald AMIOT, Emilie PEROUX Olivier JOSSE
Culture	Rosa FISCHER, Stéphanie VIROLE, Sandrine DERYCKE, Cynthia VERGER NOGUEIRA Marie-Andrée LECHARTIER
Ecole - Périscolaire	Emmanuel HUET, Cynthia VERGER NOGUEIRA, Cécile GROENINCK, Sarah STOEBSNER Marie-Andrée LECHARTIER
Jeunesse – Petite enfance	Cécile GROENINCK, Sarah STOEBSNER, Stéphanie VIROLE, Romuald AMIOT, Emilie PEROUX Marie-Andrée LECHARTIER

PRECISE que le Maire est président de droit de ces différentes commissions et siègera en sus du nombre de membres indiqués.

La désignation des membres à chacune des commissions est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture d'EVRY
Le 30/4/26.....

Publiée ou notifiée le
.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR
Le Maire

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 16 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Christophe RICHARD



Le Maire

Thierry MARAIS